



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



\*21044520\*

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant le

- 1 AVR. 2021

~~Greffé~~  
Le greffier

Dénomination : **CENTRE MUTIEN-MARIE**

Forme juridique : ASBL

Siège : Place des Combattants, 1 à 5620 Florennes

N° d'entreprise : 418528175

**Objet de l'acte : Demande de publication aux annexes du Moniteur belge du PV de l'AG du 13 novembre 2020 et du PV de l'AG du 21 janvier 2021 de l'association CENTRE MUTIEN-MARIE qui a procédé à la modification du conseil d'administration et des statuts.**

EXTRAIT DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 novembre 2020

- La démission en tant qu'administrateur de Monsieur de la KETHULLE François est actée.

EXTRAITS DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 janvier 2021

- Modification de l'article 14 qui est remplacé par l'article suivant :

Art. 14. Le conseil peut déléguer la gestion journalière de l'association avec l'usage de la signature sociale afférente à cette gestion, à un administrateur délégué, choisi parmi ses membres. Il peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à tous mandataires de son choix. Il a également délégué la signature sociale à Madame LAUDE Nathalie, demeurant rue Chapelle Baussart 151 à 6032 MONT/SUR/MARCHIENNE, promue directrice le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle garde cette délégation tant qu'elle reste nommée à ce poste. La directrice assure en vertu de la délégation de pouvoirs reçue de l'Assemblée Générale et sous la responsabilité de celle-ci, la gestion journalière du service, en ce qui concerne au minimum : 1° la mise en oeuvre et le suivi du projet pédagogique ; 2° la gestion du personnel ; 3° la gestion financière ; 4° l'application des réglementations en vigueur ; 5° la représentation du service dans ses relations avec l'Agence et autres organismes extérieurs.

Florennes, le 19 mars 2021

Geneviève LIBOIS,  
Administratrice

Mutien-Marie GILMARD,  
Administrateur-Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/04/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature